

LA PERCEPTION DES ENTREPRENEURS

Le 3R MCDQ a senti le besoin de sonder leurs membres à l'égard de la gestion des résidus de CRD dans les centres de tri. Un sondage a été complété par les membres à cet égard.

LES CENTRES DE TRI DU 3R MCDQ

Les centres de tri de résidus de CRD membres du 3R MCDQ ont également contribué à la perception des entrepreneurs à l'égard de la gestion des résidus de CRD. Ainsi, il est facile ou faisable de trier les divers résidus de CRD dans les centres de tri. Par contre, pour le gypse (62 %), le verre plat (50 %), l'isolant (50 %) et le polystyrène (37 %) il est jugé difficile de procéder à un tri.

Quant à la facilité d'accès à des marchés, les métaux (87 %) et le papier et le carton (75 %) sont jugés rentables. Pour le bois (25 %), le plastique rigide (37 %), le plastique souple (25 %) et le verre plat (25 %), ils sont jugés à coût nul. Par contre, pour le polystyrène (63 %), le verre plat (38 %) et le plastique souple (25 %), les entrepreneurs ont jugé qu'il n'y a pas d'accès.

Parmi les principales contraintes, il est indiqué que l'accès aux marchés rentables (50 %), les débouchés à proximité (43 %), l'entreposage de la matière (25 %) et les équipements de tri et de conditionnement adéquats (20 %) sont les plus importants.

Les priorités du 3R MCDQ lors de la présente consultation devraient être axées sur l'obligation de passer par un centre de tri de résidus de CRD (88 %), de sanctionner sévèrement les centres de tri illégaux (50 %), d'obtenir un programme d'aide financière pour les équipements de tri et de conditionnement (25 %) et de développer de nouveaux marchés pour les matériaux triés par les centres de tri de résidus de CRD (25 %).